



MOYENS DE PAIEMENT MIS EN PLACE PAR LA REGIE PUBLIQUE EAU OUEST ESSONNE

Moyens de paiements

Moyens de paiement	
Mensualisation	<p>Vous devez retourner à la Régie :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un contrat de mensualisation• Un formulaire de prélèvement SEPA• Un RIB
Prélèvement automatique à échéance (à chaque facture)	<p>Vous devez retourner à la Régie :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un contrat de prélèvement• Un formulaire de prélèvement SEPA• Un RIB
Paiement en ligne	<p>Directement sur le site www.tipi.budget.gouv.fr</p> <p><i>TUPI est une solution développée et conçue par la Direction Générale des Finances Publiques.</i></p>
Numéraire, chèque ou carte bleue	<p><i>Paiement auprès du</i> <i>Centre des Finances Publiques de Limours</i> <i>Rue de la Brelandière</i> <i>91470 LIMOURS</i></p>

Précision sur les modalités de paiement

La Régie Publique Eau Ouest Essonne étant une entité publique, le Trésor Public sera chargé du recouvrement des factures et des éventuels impayés.

AUCUN PAIEMENT POSSIBLE AU SIEGE DE LA REGIE !